

Assemblée de la Paroisse générale de Bienne

Procès-verbal 03/15

Mercredi, 25 novembre 2015, 19.00 h

dans la salle de la Maison Farel, Quai du Haut 12, 2503 Bienne

Présidence: Président Fritz Marthaler

Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, Secrétaire centrale

Présents: 15 personnes, dont 14 avec droit de vote, 1 sans droit de vote

excusés: C. Borle, M. Laux, J.-F. Léchet, C. Thomke, M. Wühl,

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la Paroisse générale du 2 septembre 2015
- 2 Information concernant le plan financier 2016 - 2020
- 3 Budget 2016 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique
- 4 Approbation du règlement d'un Financement spécial de la Paroisse allemande
- 5 Informations en provenance des paroisses
- 6 Divers

L'invitation à l'Assemblée a été publiée dans la feuille officielle du district Bienne/Evilard le 21.10.2015 (no 43) ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. Des articles ont également parus dans l'édition de novembre de «reformiert.» et de la Vie Protestante. Le procès-verbal pouvait être consulté sur le site www.ref-bielbienne.ch. Lors de l'assemblée, tous les documents sont disponibles en français et en allemand.

M. Marc Knobloch est élu scrutateur. L'Assemblée compte 14 membres avec droit de vote, la majorité absolue est de 8 voix.

Délibérations

Le Président salue les personnes présentes et ouvre l'Assemblée par quelques mots d'introduction.

Les pasteures Nadine Manson et Anna Razakanirina font une introduction.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la Paroisse générale du 2 septembre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2 Information concernant le plan financier 2016 - 2020

Chaque année, le plan financier nous donne la possibilité, selon les connaissances actuelles, de prendre connaissances des développements. Cela permet d'appréhender des moments critiques et de planifier les prémices et des mesures correspondantes. Il est important que non seulement les autorités mais aussi les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les paroissiens soient impliqués dans ces processus. C'est pourquoi une meilleure participation aux assemblées est souhaitée.

L'Administrateur central explique le plan financier. En raison de la Révision fiscale des entreprises III, il faut compter, dès 2019, avec des reculs de revenus significatifs jusqu'à 1.5 millions de francs. Nous devons aussi tenir compte de ventes et d'achats de bâtiments (Farel, Feldeck) ainsi que d'importants investissements dans les immeubles restants. Les investissements dans la fortune administrative seront élevés jusqu'en 2018. Dès 2018 nous devons compter avec un nouveau financement externe et, dès 2019, les fonds-propres vont diminuer en raison de déficits.

Le Président explique qu'une telle évolution n'est pas certaine, mais que nous devons calculer avec un tel scénario. La solution permettant de diminuer les pertes n'est pas encore élaborée. Cela doit se faire dans le cadre de la planification générale. Il faudra éventuellement chercher d'autres sources de revenus ou, en dernier ressort, procéder à l'élévation du taux de la redevance fiscale. L'ensemble de la Paroisse générale doit maintenant s'atteler à cette tâche. Ces dernières cinq années (aussi avec quelques mesures drastiques) nous avons réussi à maintenir l'offre des prestations. Nous devons maintenant étudier les besoins des paroissiens et évaluer ce qu'il nous est encore possible d'offrir.

Le Président de la PA signale, qu'éventuellement la Réforme fiscale des entreprises III pourrait être sujette au référendum. Cela permettrait aux citoyens et aux communes de se rendre compte que les diminutions d'impôts résultant des allègements de l'imposition des entreprises seront finalement à leur charge. Il y a une année encore, le Conseil synodal n'était pas conscient de ce fait. Les églises doivent absolument se mobiliser et rendre publique que pour elles aussi, la réforme aura d'importantes conséquences et qu'une compensation est nécessaire. Il ne sera guère possible de générer 1.5 millions de francs avec les immeubles. Peut-être pourrions-nous hypothéquer certains immeubles pour créer des liquidités ? Restreindre nos activités ne devrait être envisagé qu'en tout dernier ressort.

L'Assemblée de la Paroisse générale prend connaissance du plan financier.

3 Budget 2016 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique

Cela fait maintenant quelques années qu'un budget équilibré n'a plus pu être présenté. Le Président se réjouit d'autant plus que, ce soir, un budget pratiquement équilibré est proposé à l'Assemblée. Ce budget permet de doter les paroisses de suffisamment de moyens afin que le travail pour les paroissiens et finalement la société soit assuré.

L'Administrateur central explique le budget. Basé sur le taux inchangé de 0.23 le budget montre un petit déficit de CHF 31'900.00. La diminution des charges liées au personnel de 2.5% est limitée par une légère augmentation de 0.9% des charges pour Biens, services et marchandises. Les subventions diminuent de 3.4% alors que les investissements et les amortissements augmentent. Les fenêtres de la maison Wyttenbach et de la maison Calvin doivent être remplacées et l'église Zwingli doit être équipée d'un nouveau chauffage. L'assainissement des cures au Crêt des Fleurs et au Chemin Ischer et l'étude du projet de l'assainissement de la maison de St Paul deviennent actuels.

Nous calculons avec des revenus fiscaux de 7.66 millions de francs. Les charges nettes de la Paroisse générale s'élèvent à 2.9 millions de francs ou 37.7% ; 22.8% de ces charges concernent les redevances à l'Union synodale, EPER, émissions de télévision, « reformiert. », Vie protestante et Terre nouvelle. Les dépenses liées pour les immeubles s'élèvent à 1.5 millions de francs ou 19%. Cela permet de mettre presque 1 million de francs ou 12.9% à disposition de la Paroisse française et 2.34 millions de francs ou 2.34% à la paroisse allemande.

Le budget 2016 avec un taux de l'impôt ecclésiastique inchangé de 0.23 est accepté à l'unanimité.

4 Approbation du règlement d'un Financement spécial de la Paroisse allemande

La Paroisse allemande désire regrouper trois Fonds datant de la fusion des paroisses. Selon l'organe de révision et de l'OACOT cela est possible et doit faire l'objet d'un règlement. Il devient alors possible de disposer ainsi de CHF 105'162.00 francs pour des projets de développement de la Paroisse allemande.

L'Assemblée de la Paroisse générale accepte ce règlement pour un Financement spécial de la Paroisse allemande avec deux abstentions.

5 Informations en provenance des paroisses

Madame Michèle Morier-Genoud, Présidente de la Paroisse française informe que des mutations sont survenues chez les pasteurs. En juillet Ellen Pagnamenta en août Yrsa Thordarsdottir sont entrées en fonction. François Coppel, coordinateur du catéchisme, a pris sa pension fin septembre. La paroisse tente maintenant, sans remplacement de personnel, de distribuer les tâches. Dès 2020 la diminution des postes pastoraux sera de nouveau d'actualité. Actuellement les besoins des paroissiens sont étudiés pour définir quels seront, à l'avenir, les prestations que nous voulons ou pourrions encore fournir.

Monsieur Christoph Grupp, Président de la Paroisse allemande fait une rétrospective de l'année 2015.

La paroisse s'est concentrée sur les contenus offerts aux paroissiens. Dans le cadre du thème de l'année, „Tierisch ernst? Wir reformieren unser Tierbild“ différentes manifestations, discussions, séminaires de formation et excursions ont été organisés.

L'année prochaine nous allons nous préoccuper beaucoup des questions liées aux réfugiés. Les collaborateurs et collaboratrices et dans le « Groupe de travail pour les affaires courantes » AfZ en ont déjà débattu. Début et mi-décembre des réfugiés pourront s'installer dans deux logements devenus libres à la Route de Soleure. Nous ne savons pas encore de quel genre de personnes il s'agit. Des contacts ont été pris avec d'autres paroisses. Une plateforme de travail sera mise sur pied avec Multimondo. La procédure n'est pas encore connue. Les paroisses du Seeland seront approchées pour participer à la prise en charge des réfugiés.

6

Divers

Le Président informe que samedi et dimanche aura lieu à Olten la manifestation de clôture de CANTARS. L'ensemble du projet dégage un excédent de recettes qui sera redistribué aux divers comités locaux. Les collaborateurs et collaboratrices volontaires ont été invités à une manifestation de remerciement avec repas.

Les diverses manifestations de l'Avent et de Noël peuvent être consultées sur une page spéciale de „reformiert.“ de décembre. Derrière ces manifestations et annonces se cache un engagement important de personnes pour la conception et la réalisation en cette période de l'Avent.

Le Président remercie pour la rédaction et la préparation des documents de cette assemblée. Il remercie également tous les paroissiens qui, par leur présence aux cultes et manifestations de tous genres, soutiennent notre travail. Ensemble nous faisons vivre notre église.

Une remarque est faite que la page web www.ref-bielbienne.ch n'a quelques fois, pas fonctionné.

En tant que Président de la Commission des Finances Fritz Marthaler remercie Madame Rita Bläsi anciennement caissière de la Paroisse de Madretsch D et depuis 6 ans membre de la COFI, pour son énorme engagement et son précieux travail. Au nom de la Paroisse générale nous remercions Madame Rita Bläsi et lui présentons nos meilleurs vœux.

Le Président souhaite à tous un temps de l'Avent et de Noël béni et clôt la séance avec des poèmes de Theodor Fontane et Oscar Wilde à 21.05h.

La prochaine Assemblée de la Paroisse générale est prévue le mercredi 22 juin 2016 à 20.00 h, le lieu sera encore défini.

Pour l'Assemblée de la Paroisse générale

Le Président:

La Secrétaire:

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt